

PROGRAMME LEADER 2014-2020

Compte-rendu du 3^{ème} Comité de Programmation LEADER du GAL Balagne mardi 14 mai 2019

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du pays de Balagne, dûment convoqué, s'est réuni au siège du pays de Balagne, à Cateri, le mardi 14 mai 2019 à 14h00.

Date de la convocation : le 19 avril 2019

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PUBLICS – 4 votants						
	Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
CCCB	Jean-Marie SEITE		x		Jean-Michel NOBILI	
	François MARCHETTI		x		Maurice PARIGGI	x
	Roxane BARTHELEMY		x		Marie-Josée SALVATORI	
CCIRB	Paul LIONS Président du GAL	x			Josephine MARTELLI	
	Pierre POLI	x			François ANTONIOTTI	
	Attilius CECCALDI	x			Laurent CECCALDI	
COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVÉS - 5 votants						
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA		x		Thierry ACQUAVIVA	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hte-Corse	Virginie TORRELLI	x			Jean-François AGOSTINI	
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI		x		Romain SIMON	
Personnalité qualifiée Foires Rurales	Joseph-Marie TEALDI Vice-Président du GAL	x			Jean-Marc ROCCHI	
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON	x			Laetitia HUGOT	
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET		x		Stan LECLERQ	x

Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	x			Claude CASTELLANI	
------------------------------------	------------------	---	--	--	-------------------	--

Assistaient également à la réunion : 3 non votants

○ Marie-Françoise BALDACCI	Autorité de gestion à la Collectivité de Corse
○ Florence PINASCO	GAL du pays de Balagne
○ Sandrine CARNER	GAL du pays de Balagne

VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

Collège public : Nombre de présents : 4 sur 6	Nombre total de voix autorisées : 9
Nombre de voix autorisées : 4	
Collège privé : Nombre de présents : 5 sur 7	Le quorum est atteint 9 voix/13 dont 5 relevant
Nombre de voix autorisées : 5	du collège privé

Lors de chaque vote, le ou les membre(s) du comité de programmation qui a (ont) un intérêt direct dans le projet présenté, sort(ent) de la salle de réunion afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Le Président du GAL, Paul LIONS préside la troisième réunion du comité de programmation Leader du pays de Balagne et constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents dont au moins la moitié appartient au collège du secteur privé).

Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.

Il est rappelé que le Groupe d'Action Locale est composé du comité de programmation et de l'équipe technique.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes-rendus du Comité de programmation Leader du 28 août 2018 et des consultations écrites des 3 janvier 2019 et 11 mars 2019
2. Présentation des projets pour avis
3. Montage du projet de coopération avec le GAL Haute-Provence Lubéron
4. Retour sur l'AMI portant sur l'aménagement d'un site de formation et de passage d'examen
5. Présentation du projet VIVIMED
6. Point sur l'état d'avancement du programme Leader en Balagne
7. Informations et questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, comptes-rendus du 2ème comité de programmation Leader du 28 août 2018 et des consultations écrites des 3 janvier 2019 et 11

mars 2019, l'appel à proposition n°2019-01 portant sur l'action liée à l'aménagement d'un site de formation et de passage d'examens.

Tous les comptes-rendus du comité de programmation sont accessibles depuis le site internet du pays de balagne : <http://www.pays-de-balagne.corsica/developpement.php?control=36>

Document joint au compte-rendu :

- Diaporama projeté en réunion

M. Paul LIONS accueille les participants en remerciant l'ensemble des membres présents. Il informe le comité que Mme Sophie GARRONE, historienne des jardins, va faire une présentation de ses recherches sur les jardins oubliés de Balagne et notamment les jardins fortins "L'orte chjosi a muraglioni" (expression spécifique à la Balagne) en préalable de ce comité.

Cette intervention d'une demie heure va permettre aux membres du comité d'avoir des informations sur nos anciens jardins. En effet, le programme européen Leader sur cette programmation souhaite engager une action liée à la reconquête des jardins (portant sur la création de jardins pédagogiques et familiaux).

Sophie GARRONE est historienne des jardins et des paysages et a étudié à la Sorbonne à Paris 1 et à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles.

Elle informe que seuls 3 sites en Corse, de parcs et jardins sont protégés au titre des monuments historiques : à Ajaccio dans les jardins du Grand Hôtel de la Région, à Bastia au jardin extérieur du palais de Justice et à Santo-Pietro-di-Tenda aux jardins en terrasse de l'ancien couvent Saint-Joseph.

Elle précise qu'elle a découvert, en arrivant en Corse, qu'il n'existe pas d'étude sur les jardins en Corse. Elle regrette que la richesse et la diversité de ce patrimoine exceptionnel, ne soit pas assez connu.

Elle a pu observer que la Balagne possède des jardins fortins qui comprennent une succession de terrasses soutenues par des murets en pierre sèche, avec un dénivelé pouvant aller de 20 à 30 mètres. Les hauts murs de clôture peuvent aller de 3 jusqu'à 5 mètres de hauteur construits parfois à même les rochers. Les murs sont enduits en partie haute. Les portes d'entrées sont opaques. Les encadrements de celles-ci sont architecturalement très intéressants.

La fonctionnalité de l'espace est optimale avec un système hydraulique permettant l'arrosage des plantations (avec système de rigoles, succession de bassins, canaux, drainage,...)

Elle détaille également qu'elle a pu observer une girafe à Monticello (système de pompe hydraulique) assez remarquable. A Belgodere un réservoir fermé, une énorme citerne de 2000m³, est installé en souterrain, dans une grotte. La taille des bassins dépend des besoins en eau du jardin (composition du sol, de l'ensoleillement, du type plantation et de la superficie du jardin).

Les tonnelles présentes sur les ouvrages hydrauliques servent à réduire l'évaporation de l'eau et à les protéger des bêtes et des chutes de feuilles.

Ces jardins atypiques forment un écosystème au patrimoine floristique et faunistique extraordinaire et fragile. L'entretien de ces parcelles est primordial.

Pierre POLI intervient pour souligner qu'avant de réaliser des jardins, les anciens cherchaient d'abord l'eau car l'eau était rare. Une seule enceinte de jardin pouvait avoir plusieurs propriétaires.

Stan Leclerc signale que notre territoire connaît une diminution de 15 % de pluviométrie.

Sophie GARRONE reprend en spécifiant que ces lieux étaient isolés des villages et dissociés du bâti. La perte de ce patrimoine merveilleux peut s'expliquer par la désertification rurale et l'abandon de l'usage.

Il est possible de dater les lieux grâce à la présence de canalisation en bas des murettes qui ont été fabriquées par la briqueterie Maurel autour de 1870. Sur le cadastre Napoléonien du 19ème siècle, ces jardins ne sont pas présents.

L'experte émet l'hypothèse de la création de ces jardins durant le boum du cédrat ce qui expliquerait la surélévation des murs car le cédratier en a besoin pour se protéger du vent et bénéficier de la chaleur des pierres, mais aussi il a besoin de beaucoup d'eau.

L'extraordinaire palette végétale de ces espaces de culture comprenait entre autre des citronniers, orangers, cédratiers. Elle évoque qu'elle a pu remarquer une superposition du jardin d'agrément avec des plantations utilitaires. (présence de colonnes maçonnées pour soutenir la vigne).

Ces jardins appartenaient aux Sjø, à la bourgeoisie. Ces lieux étaient des signes ostentatoires de richesse. Qui construit des ouvrages aussi beaux pour ses ouvriers ?

Attilius CECCALDI indique qu'autrefois les propriétaires gagnaient beaucoup d'argent et connaissaient une période très faste.

Olivier BIANCONI désigne comme le plus grand jardin de la Balagne, celui du château du Prince Pierre situé sur la commune de Calenzana.

Sophie GARRONE présente des exemples de jardins remarquables architecturalement : celui de Louis BELGODERE à Belgodere (double colonnade), de la pépinière Royale de Dominique FRANCESCHINI à Pigna (tout est ouvragé colonnade de 22 piliers, visible depuis le village, jardin de prestige, d'agrément où les propriétaires se rendaient en calèche au jardin pour aller manger le dimanche) et de l'ancien notaire Maître Emmanuelli à Montegrosso (Magnifique propriété actuellement exploitée et entretenue).

Se pose la question ; pourquoi tant de murailles ? Il est possible qu'elles servent de protection contre le vol, les chèvres, le vent ?

Une théorie, avancée par un agronome Latin, attribue aux murs en pierres la qualité de restituer la chaleur la nuit, ce qui favorise le bon développement des agrumes.

Elle a pu observer, d'après des images satellites, la ressemblance avec les Paradis persans du 2ème millénaire avant Jésus Christ, cartouches égyptiennes.

Ce patrimoine singulier fait partie de l'histoire. Il est nécessaire de l'inventorier et de le valoriser. Si rien n'est fait, il va disparaître.

Elle évoque son regret de ne pas avoir pu visiter l'ensemble des jardins existants. Elle souhaiterait réaliser un corpus sur ces jardins exceptionnels en Corse et à l'échelle Méditerranéenne. Elle affirme qu'il y a une spécificité balaigne mais ne peut écarter l'hypothèse que cela n'existe pas ailleurs. Même si de source orale, il n'existe aucun jardin fortin ailleurs en Corse.

Sur les communes de l'Île-Rousse, Corbara et Monticello il y a une spécificité de succession de murs avec des systèmes hydrauliques impressionnants.

Elle présente la citation suivante : « Le paysage c'est des savoirs et des usages » de monsieur Pierre Lieutaghi et rappelle qu'il est important de respecter l'âme de ces lieux et d'en assurer un usage pertinent.

Elle propose de se mettre à disposition des collectivités pour la valorisation des jardins sur les points suivants :

- **Expertise technique :**
 - étude historique
 - analyse des jardins
 - contexte de création et vie du jardin
- **diagnostic de restauration :**
 - réhabilitation en respectant les matériaux et savoir-faire
 - valorisation économique à partir des usages d'antan et des usages à venir
 - plan de gestion
- **Valorisation globale des jardins en Balagne**

Elle rappelle qu'à l'heure du réchauffement climatique, le jardin a son importance. Beaucoup de problèmes sont présents : indivision, mise à disposition de foncier aux agriculteurs.

Elle souhaiterait faire une conférence en Balagne, une exposition, un livre.

Florence PINASCO explique que dans le cadre de ce programme Leader, il est prévu de réaliser un inventaire et diagnostic des sources et fontaines et un géo-référencement des ouvrages en pierres sèches qui seront intégrés dans le SIG du pays de Balagne et de la Collectivité de Corse. Ces deux études permettraient de focaliser les recherches en repérant les lieux où se superposent un enclos et une source. Ensuite, une étude d'inventaire et valorisation pourrait être commandée.

Pierre POLI demande si elle est prête à faire une conférence dans les communes.

Sophie GARRONE se dit disponible. Elle remarque que nombreux sont les propriétaires qui ont l'amour de leur jardin mais n'ont pas connaissance de la valeur patrimoniale de leur bien. Ils ignorent l'importance de les conserver et restaurer.

Elle fini par expliquer que l'étude des jardins est également une étude sociologique, un concentré de vie des territoire.

Paul LIONS remercie Sophie GARRONE de sa présentation qui a permis la découverte de l'ampleur de ce patrimoine exceptionnel à préserver.

Paul LIONS ouvre la séance à 15h09, Il annonce l'ordre du jour.

La stratégie et les actions sont rappelées rapidement par le Président du GAL.

Il précise que le nouveau programme Leader s'attachera à valoriser les ressources locales à travers la réhabilitation du patrimoine productif, la transmission des savoirs-faire et le développement de nouvelles compétences.

Objectifs	Fiches actions
	Actions liées aux études et animation :
Structurer les acteurs et les richesses du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne : Convention financière OK et lancement du marché public en cours de l'AMO portant sur la mise au point du marché• Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne : Convention financière OK et lancement du marché public en cours• Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier• Mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives• Étude de faisabilités, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources
Créer l'activité et développer les compétences	<ul style="list-style-type: none">• Actions liées à l'aménagement des jardins (murs de soutènement, clôtures, irrigation)• Actions liées à l'acquisition de matériels et outillages, dans le cadre de la création d'entreprises innovantes de valorisation de ressources locales• Actions liées à la formation, aménagement d'un site de formation et de passage d'examen
Promouvoir les productions et les usages	<ul style="list-style-type: none">• Actions de démonstration, aménagement de sites démontrant au plus grand nombre, la solidité, l'efficacité et l'esthétique des savoir-faire constructifs d'ouvrages bio-sourcés : les bureaux d'information touristique (BIT) s'attacheront à être exemplaires• Actions d'animation et de sensibilisation, organisation d'ateliers d'apprentissage et ateliers d'animation périscolaires
Coopération	<ul style="list-style-type: none">• Actions liées à l'organisation de formations• Actions liées à la mise en valeur de matériaux biosourcés

1- Approbation des comptes-rendus du Comité de programmation Leader du 28 août 2018 et des consultations écrites des 3 janvier 2019 et 11 mars 2019

Le Président du GAL soumet pour validation les comptes-rendus du comité de programmation Leader du 28 août 2018 et les consultations écrites du comité de programmation des 3 janvier 2019 et 11 mars 2019. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité de programmation, à l'unanimité, décide d'approuver les comptes-rendus du comité de programmation Leader du 28 août 2018 et les consultations écrites du comité de programmation des 3 janvier 2019 et 11 mars 2019.

2- Présentation des projets pour avis d'opportunité

Les projets de création des jardins pédagogiques sur les communes de Galeria et Lama avaient été présentés en comité de programmation du 28 août 2018. Ils avaient respectivement obtenu la note de 17/20 et 16/20 sur la grille de sélection mais n'avait pas pu être validés définitivement car l'instruction réglementaire était en cours d'achèvement par les services de la Collectivité de Corse qui est l'autorité de gestion du programme Leader. Ces projets font l'objet d'une consultation du comité de programmation suite aux rapports d'instruction favorables de la Collectivité de Corse en date des 9 avril 2019 et 8 mars 2019, ils ont été tous reçus le 16 avril 2019.

Ces projets concernent la fiche action 3 : « travaux et équipements » - actions liées à l'aménagement des jardins au titre du programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne », qui sont présentés pour avis après la réception de l'éligibilité de la demande par l'autorité de gestion. Cette opération relève de la mesure 19.2 du Plan de Développement Rural de la Corse.

Dossier : Création du jardin pédagogique Pampasgiolu du village de Galeria	
Maître d'ouvrage	Commune de Galeria
Budget total	52 250 €
Financement Leader sollicité	33 440 € de Feader et 8 360 € de CdC
Résultat de la grille de sélection	17/20 (notation en CP du 28/08/2018)
Remarques / discussions	La commune de Galeria est propriétaire de deux parcelles en plein cœur du village dont une partie comprendrait la réalisation d'un jardin pédagogique. L'école maternelle et élémentaire de Galeria comprend 2 classes qui peuvent accéder directement au jardin depuis une porte située dans la cour de l'école. Un autre accès est possible depuis la place principale du village où se trouve l'église, la mairie, le bureau de poste. Il est sécurisé et piéton. Il y offre à l'entrée, une bibliothèque de rue en libre accès. Ce jardin offrira aux visiteurs un espace de convivialité dans le village. Il sera entretenu par les enseignants avec les enfants mais aussi par les parents d'élèves et les agents communaux durant les périodes de vacances.
Avis préalable du comité du 28 août 2018	Avis préalable favorable
Rapport d'instruction de l'autorité de gestion en date du 9 avril 2019	Avis favorable

Plan de financement en HT :

DEPENSES		RECETTES	
Installation chantier et nettoyage	1 500,00 €	FEADER 64 %	33 440,00 €
Aménagement du sol	18 000,00 €		
Murs en pierre sèche	18 000,00 €	Collectivité de Corse 16 %	8 360,00 €
Bassin d'arrosage et Irrigation	6 000,00 €		
Portail d'accès	4 000,00 €	Sous total financement LEADER 80 %	41 800,00 €
Sous total (montant des travaux)	47 500,00 €	AUTOFINANCEMENT 20 %	10 450,00 €
MOE 10 %	4 750,00 €		
TOTAL	52 250,00 €	TOTAL	52 250,00 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	
---	--

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER :

Dossier : création du jardin pédagogique Pampasgiolu du village de Galeria	
Maître d'ouvrage	Mairie de Galeria
Période de réalisation prévisionnelle	Août 2018 – décembre 2021
Financement Feader sollicité	33 440 € pour un total de dépenses de 52 250 €
Résultat de la grille de sélection	17/20
Avis définitif du comité de programmation	Avis favorable

Dossier : Création du jardin pédagogique du village de Lama A SORA	
Maître d'ouvrage	Commune de Lama
Budget total	45 600 €
Financement Leader sollicité	29 184 € de Feader et 7 296 € de CdC
Résultat de la grille de sélection	16/20 (notation en CP du 28/08/2018)
Remarques / discussions	<p>La commune de Lama est propriétaire d'une parcelle en plein cœur du village où elle souhaite réaliser un jardin pédagogique qui serait un nouvel outil de valorisation du patrimoine végétal offert à la population locale et aux nombreux touristes.</p> <p>Le village de Lama est classé « 4 fleurs » depuis plusieurs années. Il est le seul de Corse et présente de nombreux espaces fleuris et arborés.</p> <p>Le projet global communal a pour objectif le ré-aménagement de la place principale de l'Église par le transfert du stationnement des véhicules à l'entrée du village, et l'aménagement d'une liaison piétonne traversant un jardin pédagogique.</p> <p>Les visiteurs stationneront sur le parking à l'entrée du village et traverseront le futur jardin pédagogique pour arriver sur la place de l'église. Cet espace est actuellement relié à la place centrale du village par un cheminement piéton qu'il convient d'améliorer.</p>
Avis préalable du comité du 28 août 2018	Avis préalable favorable
Rapport d'instruction de l'autorité de gestion en date du 8 mars 2019	Avis favorable

Plan de financement en HT :

DEPENSES		RECETTES	
Terrassement manuel et apport de terre	7 600,00 €	FEADER 64 %	29 184,00 €
Restauration du cheminement en pierre sèche	21 600,00 €	Collectivité de Corse 16 %	7 296,00 €
Restauration des murs en pierre sèche	11 250,00 €	Sous total financement LEADER 80 %	36 480,00 €
Pose de rampes et mains courantes	5 150,00 €	AUTOFINANCEMENT 20 %	9 120,00 €
TOTAL	45 600,00 €	TOTAL	45 600,00 €

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote	Attilius CECCALDI Maire de Lama
---	------------------------------------

Le Président met au vote ce projet pour avis

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	9 (dont 4 relevant du collège public et 5 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	8
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	8

AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER :

Dossier : Création du jardin pédagogique du village de Lama A SORA	
Maître d'ouvrage	Mairie de Lama
Période de réalisation prévisionnelle	Décembre 2018 – décembre 2021
Financement Feader sollicité	29 184 € pour un total de dépenses de 45 600 €
Résultat de la grille de sélection	16/20
Avis définitif du comité de programmation	Avis favorable

3- Montage du projet de coopération avec le GAL Haute-Provence Lubéron

Joseph-Marie TEALDI, Vice-Président du GAL Balagne, expose au comité de programmation, qu'une visite sur le territoire du Lubéron a eu lieu dans l'objectif de monter un projet de coopération Leader sur la thématique de la valorisation des matériaux biosourcés. Ce déplacement de 2 jours, a eu lieu dernièrement au mois d'avril et a permis de rencontrer des acteurs et de découvrir des ouvrages construits en matériaux biosourcés :

- Une association d'insertion qui produit des briques de terre crue compressée,
- Des bâtiments construits en ossature bois, remplissage en paille de lavande et isolation de toiture en balle de riz.
- Une association « Le Gabion » qui organise des sessions de formation diplômantes (gros œuvre et enduits)

Il en ressort que la mise en place sur le territoire Balanin de fabrication de briques de terre crue est envisageable. L'utilisation de paille d'immortelle en isolation est plus compliquée. En effet, dans le Lubéron, les études ont démontré que la mise en compost des pailles de Lavandes est la meilleure solution de valorisation du déchet.

L'association APTE nous propose la mise en place des 2 études avec les protocoles présentés en

séance.

Stan LECLERCQ apporte son expérience sur le sujet. Il est actuellement professionnellement sur le site Astratella à Lumio qui est une unité de distillation. La Corse produit en moyenne entre 700 à 800 mètres cube d'immortelle par an. La valorisation du déchet en fabrication de compost est compliquée mais réaliser un projet de méthanisation semble plus pertinent.

Florence PINASCO informe les membres du comité qu'un rendez-vous est pris, le vendredi 17 mai 2019 avec M. Savelli, gérant de la Socoda qui est la seule entreprise sur le territoire qui maîtrise toute la filière de production de parpaing et sa commercialisation. Nous allons lui proposer de s'emparer du projet de fabrication de briques de terre compressée et de réaliser une étude qui pourrait être financée dans le cadre de ce programme Leader à 80 % sur la fiche action n°1 « études et inventaires ».

Joseph-Marie TEALDI explique au comité qu'il a pu visiter un bâtiment pilote à Aubenas les Alpes : une salle des fêtes construite avec des bottes de paille de lavande, enduits de terre intérieurs et enduits de chaux extérieurs. Il évoque le bien être ressenti dans cette construction et la petite taille des chauffages.

La visite du Centre de formation le Gabion à Mane sur l'écoconstruction a permis de constater qu'il y existe des stages de 9 mois avec passage d'examen pour l'obtention d'un titre professionnel de niveau IV à la fin de la formation.

Il pourra être envisagé de reproduire en Balagne des formations sur la construction biosourcée et géosourcée. La chambre des métiers de Haute-Corse et le GRETA pourraient être associés à la réflexion. Le montage de cette formation pourrait faire l'objet d'un programme de coopération avec le Parc du Luberon et l'association Le Gabion.

Virginie TORRELI demande si l'auditorium de Pigna est en terre crue. On lui répond qu'il s'agit de murs de terre crue branchée et de briquettes pour le dôme.

Le programme Leader est favorable à la fabrication de matériaux géo-sourcés.

Pierre Poli suggère de faire intervenir les architectes afin de mettre en place cette politique de valorisation des bio-ressources.

Abigail CAUDRON propose que la question de la revalorisation de la laine de mouton soit posée.

Joseph-Marie TEALDI lui répond que les résultats des études soulèvent la problématique de l'utilisation excessive de la ressource en eau pour laver la laine. La seule structure opérationnelle en France est en Auvergne et elle est assez importante. Il explique que la Laine Corse est différente de celle d'Auvergne et qu'il semble difficile de reproduire cela en Corse.

Olivier BIANCONI précise qu'il existe au couvent St Joseph un jardin cultivé en permaculture, où le propriétaire récupère la laine pour couvrir le sol de son potager sans aucun traitement préalable.

Abigail CAUDRON souligne l'avantage de l'utilisation de ce procédé qui est économe la ressource en eau puisque la laine est utilisée brute. Cette laine est compactée et tient sur une durée de 2 ans. Les agriculteurs recherchent des solutions de paillage.

Joseph-Marie TEALDI pose la question de la mise en place d'une structure pouvant récupérer cette matière. Une action de communication pourrait être envisagée.

Abigail CAUDRON expose la problématique du surcoût qui se pose lors de la mise en place de la laine qui dure 2 ans par rapport à une bâche en plastique qui dure 10 ans.

Joseph-Marie TEALDI fait part d'un point de vigilance quant au coût de la récupération de cette matière première.

Olivier BIANCONI propose de mettre en place une filière de valorisation de laine de brebis. Celle-ci pourrait alors proposer la fabrication de rouleaux de laine brute.

Yvan POPOF pourrait lors d'une prochaine réunion apporter son témoignage car il est ingénieur

agronome et utilise ce procédé dans son exploitation au couvent St Joseph. L'avantage de cette matière première, c'est qu'elle constitue un réservoir humide, permettant d'économiser beaucoup d'eau.

4- Retour sur l'AMI portant sur l'aménagement d'un site de formation et de passage d'examens

Paul LIONS, le Président du GAL rappelle à l'ensemble des membres du comité de programmation Leader que l'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de développer une professionnalisation des filières concernant la mise en œuvre des matériaux bio-sourcés.

Le territoire pourrait ainsi se doter d'un site de formation pour le développement des techniques de construction bio-sourcées. En effet, l'expérience des précédentes formations et passages d'examens a mis en lumière le manque de site dédié.

Le GAL pays de Balagne a lancé un appel à propositions pour l'aménagement d'un centre de formation à l'éco-construction sur son territoire. La date limite de réception des offres était le 28 février 2019. Seule la commune de Santa Reparata di Balagna a répondu favorablement.

Pierre POLI prend la parole car il est membre du conseil municipal de la commune de Sta Reparata di Balagna. Il expose aux membres du comité de programmation la politique de développement de la commune et de la communauté de communes L'Isula Balagna par le projet de création d'une zone activités pour répondre à la problématique des artisans qui sont mal installés, engendrant des conflits de voisinage et qui supportent des loyers importants.

Le site se situe près du stade à TORRU sur une zone inscrite sur le PLU en ESA. La volonté de la municipalité est de modifier le PLU pour le mettre en zone AUE. La zone s'attachera à réserver 2/3 des parcelles aux artisans et 1/3 à vocation agricole. Il précise que ces zones ne permettront pas l'installation de commerces. 3 à 4 hectares appartiennent à la commune et 2,5 hectares à des propriétaires privés qui sont prêts à faire des échanges de parcelles avec la commune.

La communauté de communes L'Isula Balagna porte le projet. Elle a reçu à deux reprises les services de l'état et l'AUE avec la municipalité. La modification simplifiée du PLU est possible mais, dans le cadre de la révision du PLU, l'idée de créer ce projet semble obtenir l'aval des services de l'Etat.

Actuellement sur ce site il y a, entre autre, le stade, le cimetière, un hangar technique communal, un maraîcher, un berger et une ferme auberge. La création d'une serre photovoltaïque alimentant les cantines scolaires de la communauté de communes est en projet. La création de jardins familiaux est également envisagée car la terre s'y prête.

Pierre POLI insiste sur le délai d'un accord d'au moins 6 à 8 mois des services de l'Etat pour aller vite sur le dossier. Il a bon espoir pour que le PLU de la commune puisse intégrer ce projet.

Afin d'engager cette démarche, il est important de réaliser une étude préalable via le programme Leader. Un travail de rédaction du cahier des charges devra être engagé entre la commune et la CCIRB.

Florence PINASCO rappelle l'idée de départ du programme Leader qui était la création d'une structure qui s'élabore petit à petit avec différents matériaux grâce aux formations. (pierre sèche, chaux, bois, ...). Ce lieu sera expérimental, créé par chantiers école.

Sous-mesure 19.2, fiche action n°1 "Études et inventaires"

Dossier : aménagement d'un site de formation et de passage d'examens	
Maître d'ouvrage	Santa Reparata di Balagna
Budget total	nc
Financement Leader sollicité	nc
Résultat de la grille de sélection	17/20
Remarques / discussions	La commune de Santa Reparata di Balagna a été la seule à répondre à l'appel a candidature pour la mise en place sur le territoire Balanin d'une structure permettant d'assurer les formations et passage d'examens pour le développement des techniques de construction bio-sourcées. En réponse, le comité de programmation examine l'opportunité du projet de demande de subvention pour la pré-étude.
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat	Pierre POLI, Adjoint Mairie Santa Reparata
--	---

Critères de sélection :

Principe de sélection	Critère de sélection	Eléments d'appréciation	Note
Etudes et inventaire	Localisation	La note est fonction de la localisation optimale du site <ul style="list-style-type: none"> ○ Terrain à plus de 30 minutes des grands bassins de population balanins : 0 point ○ Terrain entre 15 et 30 minutes des grands bassins de population balanins : 1 point ○ Terrain à moins de 15 minutes des grands bassins de population balanins : 2 points 	1/2 Localisation géographique à 30 minutes de Calvi et 15 minutes d'Ile-Rousse en voiture.
	Accessibilité	La note est fonction du niveau d'accessibilité du site proposé : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune accessibilité : 0 point ○ Accès exigu pouvant présenter des conflits d'usage : 1 point ○ Existence d'une desserte suffisante 	4/4 Accessibilité en véhicule et possibilité de stationnement

		<p>de la parcelle par une voie de circulation accessible aux services d'incendie et de secours : 2 points</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Site desservi par une voie carrossable et doté d'une aire de stationnement : 4 points 	
Viabilisation du site	<p>La note est fonction de la possibilité de viabiliser le terrain pour aménager le site de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Impossibilité de viabiliser le terrain : 0 point ○ Possibilité de raccorder le terrain en eau, assainissement, électricité et téléphone : 1 point ○ Terrain déjà viabilisé : 3 points 	<p>3/3</p> <p>Terrain déjà viabilisé bénéficiant dernièrement d'un renforcement d'alimentation électrique. Il y a l'eau potable et également agricole</p>	
Intégration du projet à son environnement naturel	<p>La note est fonction de la qualité des matériaux utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Absence de matériaux biosourcés : 0 point ○ Utilisation de matériaux produits localement : 1 point ○ Utilisation de matériaux biosourcés : 2 points ○ Uniquement des matériaux biosourcés et géosourcés présentant la plus petite empreinte carbone : 3 points 	<p>2/3</p> <p>un des critères de l'étude fera mention de l'utilisation de matériaux biosourcés. Le projet devra intégrer le règlement de zone du PLU (conditions architecturales)</p>	
Opérationnalité du projet (délais, permis de construire,...)	<p>La note est fonction de la faisabilité opérationnelle du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet irréalisable : 0 point ○ Projet difficilement réalisable : 1 point ○ Projet réalisable en moins de 2 ans : 2 points ○ Projet réalisable en moins d'1an : 3 points 	<p>2/3</p> <p>Projet réalisable avec modification du PLU de la commune. Temps estimé de l'opérationnalité de moins de 2 ans</p>	
Conformité du projet avec la stratégie politique de développement Durable de l'EPCI.	<p>La note est fonction du niveau de cohérence de la politique territoriale avec le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de cohérence : 0 point ○ En cohérence avec un projet en cours dans la commune : 2 points ○ En cohérence avec un projet intercommunal : 5 points 	<p>5/5</p> <p>Projet en partenariat Mairie et communauté de communes sur une stratégie de développement durable</p>	

Très important : Adhésion du porteur de projet à une convention pour la mise en place du centre de formation entre la Chambre des métiers, le Greta de la Haute-Corse et le pays de Balagne

Note globale du projet	17 /20
------------------------	--------

5- Présentation du projet VIVIMED

Le Président rappelle que VIVIMED - Services innovants pour le développement de la filière du tourisme dans l'arrière-pays de l'aire méditerranée – implique la Région Sardaigne, en tant que Chef de File, la Toscane, la Corse et la Région Provence Côte d'Azur avec 8 partenaires pour l'animation de 10 territoires. Son objectif est de stimuler et de faciliter un parcours de participation public-privé pour développer des instruments pour la gouvernance touristique transfrontalière, afin de mettre à profit le potentiel des territoires et de développer une offre touristique innovante et structurée sur les particularités locales, tout en se basant sur les connaissances et des compétences des sujets territoriaux impliqués.

L'objectif de VIVIMED est de souligner et de mettre en valeur l'authenticité, la culture, l'environnement et la productivité de ces territoires, avec la participation active de la filière du tourisme local.

Le GAL Pays de Balagne a participé aux travaux réalisés dans le cadre du projet européen VIVIMED, qui ont permis l'émergence d'outils innovants qui pourraient servir un tourisme durable pour le Pays de Balagne. Ces produits, ainsi que ceux imaginés au cours des Living labs de Corse Orientale, ont été présentés le 3 avril 2019 au cours d'un workshop organisé par l'Agence du Tourisme de la Corse, partenaire régional du projet **à l'Osteria di l'Orta à Corte.**

L'ATC propose à ses 2 territoires partenaires de développer une action à partir d'une enveloppe de 10 000 €. La modernisation de la Strada Musicale a été envisagée en Balagne. Le Président rappelle que le calendrier étant très serré, dépenses payés avant le 15 juin 2019, le projet semble difficilement réalisable.

Néanmoins l'ATC a pris contact avec l'Office de tourisme de Calvi-Balagne qui va porter le projet directement.

6- Point sur le programme Leader

Maquette financière actualisée

5 fiches-actions	Enveloppe allouée	LEADER programmé (avis définitif favorable)	Reste à programmer
------------------	-------------------	---	--------------------

Action 1 : ETUDES et recherches	132.000,00 €	38 400,00 €	93.600,00 €
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62.075,90 €	0,00 €	62.075,90 €
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411.000,00 €	62.624,00 €	348.376,00 €
Action 4 : COOPERATION interterritoriale et transnationale	171.000,00 €	0,00 €	171.000,00 €
Action 5 : ANIMATION, fonctionnement, gestion, communication du GAL	258.691,96 €	2016 : 20 228,54 € 2017 : 30 591,08 € 2018 : 43 135,58 €	164.736,76 €
TOTAL	1.034.767,86 €	194.979,20 €	839.788,66 €

7- Informations et questions diverses

- **Présentation de l'Application I Scarpi du GAL Sud Corse dans le cadre d'un projet de coopération inter-GAL Corse sur la programmation Leader 2014-2020.**

Sandrine CARNER, animatrice du programme Leader présente au comité l'application iScarpi qui fait connaître les plus belles randonnées du sud de la Corse. C'est une application développée par GMT Editions pour le Gal Sud Corse en coopération avec le Syndicat mixte du Pays d'Albret grâce aux fonds du programme Leader 2007-2013. L'application est disponible en français, anglais, allemand et en Corse. Le Gal sud Corse propose de faire une coopération pour le développement de cette application sur tous les territoires GAL de Corse avec une extension de celle-ci sur la randonnées à vélos.

Attilius CECCALDI intervient en précisant que l'office de Pôle touristique vient d'auditionner 2 entreprises dans le cadre du marché portant sur la mise en place d'une application balaine des sentiers VTT et pédestres sur la base du schéma territorial de randonnées. Il informe les membres du comité de programmation que le travail est trop bien avancé pour se lancer dans ce projet. Pierre POLI précise qu'il n'est pas interdit pour autant de travailler avec eux.

- **Proposition du comité de programmation LEADER pour projets de coopération**

La coopération est une obligation du programme Leader. Les membres du comité de programmation sont invités à soumettre leurs idées ou avis pour la mise en place d'un projet de coopération en adéquation avec ce programme européen.

Les membres du comité de programmation n'ayant pas de projets, ils souhaitent que leur soit envoyées des propositions en amont par courrier électronique afin de pouvoir étudier la question.

- **Modification de la fiche-action n°3 "travaux et équipements" du programme LEADER**

Le Président évoque la problématique du paragraphe 7 "conditions d'admissibilité" des actions liées à l'aménagement des jardins familiaux qui ne favorise pas l'émergence des projets. Les points de blocage qui sont identifiés sont les suivants :

1. Portage des opérations (ouverture aux acteurs privés)

2. Alimentation en eau obligatoirement agricole et/ou source
3. Anciens jardins traditionnels au cœur des villages
4. Autres propositions du comité de programmation

Portage des opérations (ouverture aux acteurs privés) :

Force est de constater, que les communes en Balagne ne disposent pas toutes de foncier pour mettre en place des jardins familiaux.

Attilius CECCALDI pose la question sur le choix stratégique de ce programme européen qui est soit de restaurer d'anciens jardins ou soit de créer de nouveaux jardins pour inciter les gens à cultiver en autoconsommation. Nous avons ainsi le choix entre la restauration ou l'innovation.

Paul LIONS précise que le GAL a Lancé un appel à manifestation d'intérêt pour cette action.

Les communes suivantes ont répondu :

Sant'Antonino
Urtaca
Pigna
Corbara
Santa Reparata
Costa
Speloncato
Olmi Cappella
Calenzana
Ville di Paraso

Le programme européen Leader 2014-2020 pourrait ainsi permettre aux communes d'intégrer dans leur projet l'acquisition du terrain. Afin de faciliter le chiffrage de la restauration des ouvrages en pierre sèche, il est indispensable d'y inclure également le débroussaillage des jardins. Sans visibilité, il nous est impossible d'évaluer le volume des travaux.

L'ouverture aux acteurs privés n'est plus à envisager car cela a déjà été fait lors de la dernière programmation 2007-2013.

Il convient donc de solliciter les mairies pour les informer de toutes ces modifications et de les avertir de la date limite de réception des projets car tout doit être programmé avant la fin de l'année.

Alimentation en eau obligatoirement agricole et/ou source :

Sur le second point, dans le respect de la politique du pays de Balagne en faveur du développement durable, il est inenvisageable que les jardins soient alimentés en eau potable (eau traitée à usage domestique). La condition sur cette mesure est que la ressource en eau soit naturelle ou agricole.

Anciens jardins traditionnels au cœur des villages :

Concernant la restauration des jardins, le comité souhaite se limiter aux jardins traditionnels mais pas forcément au cœur des villages à condition qu'ils soient remarquables.

Marie-Françoise BALDACCI, référent technique du GAL Balagne auprès de l'autorité de gestion du programme Leader, informe les membres du comité qu'une première demande d'avenant a été validée le matin même et conseille au pays de Balagne de faire une dernière demande d'avenant portant sur la modification de cette fiche action assez rapidement et de grouper les demandes compte tenu de la fin du programme Leader qui approche.

Paul LIONS, Président du GAL, remercie les participants et lève la séance à 17h03.

Fait à Cateri, le 23 mai 2019

Monsieur Paul LIONS,
Président du GAL pays de Balagne